

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 16 décembre 2024
N° CP-2024-10-2-3
N° applicatif 10872

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Direction

Direction économie, aménagement et tourisme

Service consulté

CONVENTION DE PARTENARIAT ALSACE À VELO 2025-2027

Résumé : « Alsace à vélo » est une démarche partenariale dont l'objectif est la mise en tourisme des infrastructures cyclables de la Destination Alsace. Initiée dès 2010, elle se poursuit aujourd'hui pour la période 2025-27. Le déploiement des actions de développement et de valorisation de la filière du tourisme à vélo décidé par le collectif Alsace à vélo piloté par la Collectivité européenne d'Alsace s'organise selon les modalités décrites dans une convention de partenariat 2025-27, qu'il vous est proposé d'approuver et de m'autoriser à signer.

1. Alsace à Vélo

Depuis plus d'une vingtaine d'années, les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, et aujourd'hui la Collectivité européenne d'Alsace, réalisent des itinéraires, pistes et bandes cyclables à destination du public scolaire et du grand public pour les mouvements journaliers, afin d'améliorer la sécurité des usagers et, plus récemment, à des fins de loisirs récréatifs et d'itinérance touristique. L'ensemble de ces itinéraires comptabilise près de 2 500 km et fait de l'Alsace la première région cyclable de France.

De plus, les trois grands itinéraires cyclables européens qui traversent l'Alsace représentent un potentiel exceptionnel pour l'itinérance à vélo, tant pour la clientèle française que pour la clientèle étrangère. Il s'agit de :

- l'EuroVelo 5 Via Romea, reliant Londres à Brindisi ;
- l'EuroVelo 6 Atlantique - Mer Noire, reliant Saint-Brévin-les-Pins à Constanta ;
- l'EuroVelo 15 Véloroute Rhin, reliant Andermatt à Rotterdam.

Aussi, l'Alsace voit chaque année près de 1,6 millions de cyclistes sillonner ses paysages (chiffre 2022). Les cyclotouristes représentaient moins de 10 % des flux enregistrés en 2013 mais 50 % des retombées économiques.

Une démarche partenariale entre l'Etat, la Région et les deux Départements alsaciens a permis la réalisation d'une étude, entre 2010 et 2012, qui concluait à la nécessité d'une « mise en tourisme » de l'offre cyclotouristique alsacienne.

De plus, « Faire de l'Alsace une destination vélo de premier choix » est l'un des objectifs des différentes stratégies de développement du tourisme pour l'Alsace depuis 2012.

Ainsi est née la démarche collective « Alsace à Vélo », qui regroupe depuis 2019 les partenaires suivants : la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est, les cinq agglomérations alsaciennes (Strasbourg, Colmar, Mulhouse, Saint-Louis et Haguenau) l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est, ainsi qu'Alsace Destination Tourisme.

L'enjeu premier de la démarche est de développer une image d'excellence en proposant une stratégie partenariale de développement touristique à partir des itinéraires cyclables et de la pratique du vélo de loisirs.

2. Bilan des actions entreprises depuis 2012

Un plan d'actions pluriannuel est décidé chaque année. Il concerne à la fois les infrastructures et le jalonnement, les services, la communication et la promotion ainsi que l'évaluation.

Dans ce cadre ont été développées, entre autres, les actions suivantes :

- la création de la **Véloroute du Vignoble** en 2013 pour les 60 ans de la Route des Vins d'Alsace. La majeure partie de son tracé est confondue avec la partie vignoble de l'EuroVelo 5 ;
- le développement de **55 boucles locales thématiques**, dans l'objectif de susciter l'envie des cyclotouristes de découvrir le territoire alsacien en profondeur à partir des itinéraires EuroVelo ;
- le développement de **17 boucles dites régionales** (au départ des EV ou des gares, d'une longueur de 50 à 100 km) et de **11 itinéraires transfrontaliers** (points de passage sur le Rhin pour gagner l'Allemagne et/ou la Suisse) ;
- la poursuite de la **mise en valeur des infrastructures structurantes** : jalonnement, signalisation de l'offre de services recherchés par les usagers (services vélos, hébergements, restauration, commerces, toilettes, Offices de Tourisme, ...), soutien aux projets d'aménagement d'équipements pour accueillir les cyclistes, (aires de repos, ...), soutien aux porteurs de projets (exemple : Movelo Alsace qui propose la location de vélos à assistance électrique dans une trentaine de stations) ;
- l'implantation de **Relais d'Informations et de Services** (RIS), afin de diffuser les flux touristiques vers les territoires (une vingtaine de RIS sur les EuroVelo au départ des boucles locales) et une trentaine de RIS au sein des gares TER ;
- la création d'un événement d'envergure, le « **SlowUp Alsace** » (l'édition 2023 a comptabilisé près de 42 000 participants) ;
- la mise en œuvre d'une stratégie numérique avec la création d'un **site Internet** (alsaceavelo.fr) en quatre langues, refondue en 2023 ;
- la réalisation d'actions de promotion (présence mutualisée sur des salons spécialisés, publi-rédactionnels, etc.) et la création de documents de promotion communs (carte « Alsace à Vélo », matériel de communication tels des reportages photographiques, kakémonos, affiches, ...) ;

- la mise en place d'une stratégie qualitative consistant à **valoriser les professionnels** offrant des **services** aux cyclotouristes (hôtels avec garage à vélo fermé, réparateurs de vélos, location de vélos à assistance électrique, ...) ;
- la réalisation d'**études de fréquentation et de retombées économiques** des EuroVelo 5 et 15 en Alsace en 2012/13 et en 2022 ;
- le renforcement des **points de comptage** le long des itinéraires ;
- le déploiement d'un **nouveau concept de Boucles Alsace à vélo pour tous** (itinéraires pour les tricycles adaptés) ;
- la structuration européenne des 3 EuroVelo et à l'échelle nationale de la V52 (Strasbourg-Paris) et l'EV6 (partie française).

Il est à noter que les actions décidées par les élus qui composent le Comité de Pilotage sont mises en œuvre par chaque partenaire en fonction de ses compétences et ses moyens humains et financiers (ex. : le volet Intermodalité est traité par le niveau régional, le jalonnement des itinéraires par la Collectivité européenne d'Alsace et les agglomérations, les actions de promotion et de communication par Alsace Destination Tourisme).

3. Poursuite de la démarche « Alsace à Vélo »

Le tourisme à vélo constitue toujours une filière d'excellence pour la Collectivité européenne d'Alsace, dans le cadre de la Stratégie Touristique pour l'Alsace 2024-2028.

Le Comité de Pilotage « Alsace à Vélo » propose aujourd'hui à ses membres de poursuivre la démarche et de s'engager dans un projet commun de valorisation touristique, selon le plan d'actions 2025-2027 présenté dans le projet de convention joint en annexe au présent rapport. La gouvernance du projet y est exposée avec le rôle et la fréquence de réunion des instances suivantes : Comité de Pilotage et Comité technique. La Collectivité européenne d'Alsace assure le pilotage politique ainsi que la coordination technique du projet.

Par conséquent, la Collectivité européenne d'Alsace doit désigner son représentant habilité à le représenter au sein du Comité de pilotage, remplacé par son suppléant en cas d'absence ou d'empêchement. Il y a lieu de désigner un Conseiller d'Alsace titulaire et un Conseiller d'Alsace suppléant.

Les principaux objectifs pour 2025-27 sont les suivants :

- conforter la destination ALSACE À VÉLO à l'étranger (marché européen),
- faire de l'ALSACE À VÉLO une destination plus attractive vis-à-vis de la clientèle française,
- structurer (avec l'ensemble des partenaires des régions concernées par l'itinéraire), l'EuroVelo 6 et l'EuroVelo 5 à l'échelle de la France et de l'Europe ainsi que la V52 (axe Strasbourg-Paris - Prague),
- accentuer la structuration et la promotion des itinéraires alsaciens à 360° (transfrontaliers mais également avec l'ensemble des départements français limitrophes),
- poursuivre le développement du site Internet quadrilingue www.alsaceavelo.fr,
- prioriser les actions du plan marketing sur les tours d'ALSACE A VELO, les boucles transfrontalières et régionales et sur les nouveautés,
- créer des produits Tour d'ALSACE À VÉLO en lien avec les agences réceptives et la plateforme explore-grand-est,
- encourager le déploiement du jalonnement des boucles locales, des services, des aires de services/conciergerie,
- poursuivre la qualification de l'offre d'hébergement et des sites et encourager la professionnalisation des acteurs de la filière,

- développer l'intermodalité au bénéfice des cyclotouristes et développer des produits « train + vélo »,
- identifier et qualifier des itinéraires cyclables qui répondent aux attentes des publics spécifiques,
- définir une méthode d'observation et de suivi de la fréquentation et des retombées économiques pour le tourisme à vélo en Alsace avec la réalisation d'une étude envisagée en 2027.

Cette démarche prend en compte les enjeux actuels de la Collectivité européenne d'Alsace, qui travaille activement sur les mobilités dont le vélo et ses aménagements, avec l'adoption de son Plan Vélo à l'échelle de l'Alsace, tout comme la Stratégie tourisme pour l'Alsace 2024-2028 adoptée également en juin 2024.

Un plan d'actions pour 2025-2027 est proposé à l'article 2 de la convention. Sur le plan budgétaire, les engagements des partenaires sur les différents axes de travail seront définis au coup par coup, avec une validation des dépenses par l'instance délibérante concernée, si besoin.

La Commission aux dynamiques économiques, touristiques, agricoles, de l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques a émis un avis favorable le 28 novembre 2024.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la convention de partenariat « Alsace à vélo » pour la période 2025/2027, jointe en annexe au présent rapport, à intervenir entre les neuf partenaires signataires (la Région Grand Est, les cinq agglomérations alsaciennes (Strasbourg, Colmar, Mulhouse, Saint-Louis et Haguenau), l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est et Alsace Destination Tourisme) et de m'autoriser à la signer ;
- De décider, à l'unanimité, de ne pas désigner au scrutin secret les représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au Comité de Pilotage Alsace à vélo ;
- De désigner Madame Laurence MULLER-BRONN en qualité de titulaire et Monsieur Francis KLEITZ en qualité de suppléant pour représenter la Collectivité européenne d'Alsace au sein du Comité de Pilotage Alsace à vélo.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.